

## Bilan du travail à l'OCN /FNRS 2013-2017

L'OCN= organe de concertation et de négociation sociale.

Issu du conflit de la réforme profonde en 2011 du processus d'évaluation ex ante de la sélection des mandats/bourses et projets de recherche FNRS qui avait été décidée sans concertation, pourtant légale et obligatoire, avec les représentants syndicaux des travailleurs.

Or les chercheurs FNRS sont engagés par le FNRS qui est de ce fait un employeur, avec les responsabilités légales y afférentes.

Le rôle du banc syndical à l'OCN est triple :

-obtenir une information générale sur le fonctionnement global du FNRS dans ses rapports aux chercheurs afin de mieux défendre l'ensemble du collectif des chercheurs financés par le FNRS, quelque soit leur statut ;

-discuter et négocier tout projet émanant du FNRS et qui aurait un impact direct sur la carrière du chercheur et ses conditions de travail ;

-négocier des éléments de politiques actuelles dans l'objectif d'une amélioration des conditions de travail et d'une égalisation des droits vu les différences existantes d'une Université à l'autre.

L'OCN a tenu 13 réunions dont 4 réunions techniques.

### 2013

• *14 janvier 2013*: protocole d'accord créant l'OCN : deux fonctions : une **consultation** sur l'administration générale de tout ce qui touche aux conditions de travail des chercheurs + un pouvoir de **négociation** ; ce qui sous-entend que l'on peut modifier les orientations existantes = une sorte de conseil d'entreprise avec un pouvoir de délégation syndicale. Ce que ceci nous offre : la possibilité de faire converger vers le haut les conditions de travail des chercheurs FNRS.

Sa composition : un banc patronal de 11 membres (9 issus du pouvoir universitaire + 2 fonctionnaires du FNRS) qui est une émanation du conseil d'administration du FNRS. Ainsi le président de l'OCN est le président du CA du FNRS ; un banc syndical de 11 membres (5CSC/5FGTB/1CGSLB) constitué par des représentants de chaque université dont au moins les 2/3 sont des mandataires ou ont été des mandataires du FNRS (+ des membres suppléants).

L'ordre du jour de la réunion reprend les points portés par le banc syndical + les points éventuellement mis à l'ordre du jour par le président de l'OCN qui fixe l'ordre in fine cet ODJ.

Un rythme de 2 réunions annuelles avec la possibilité de demander la convocation d'une réunion extraordinaire. Les réunions se déroulent au siège du FNRS.

• *30 avril 2013 OCN*

- élaboration du ROI

• *8 octobre 2013 OCN*

- adoption du ROI

-le FNRS consulte l'OCN sur le document élaboré par le FNRS pour obtenir un label de qualité par l'UE en conformité avec la charte européenne des chercheurs et le code de conduite en matière de recrutement. Un des éléments d'obtention du label se base sur la bonne association des chercheurs aux décisions adoptée par le FNRS.

-Le banc syndical (BS) demande l'application générale à tous chercheurs, également sur bourse, du barème salarial 8A applicable à tous diplômés de master 120, quelque soit son pays d'origine. ACQUIS.

- Le BS demande la mise en place d'une réunion extraordinaire pour toiletter et homogénéiser les règlements : ACQUIS sous la forme d'un groupe de travail ad hoc.

- Le BS demande d'être informé sur le statut et le nombre des logisticiens de recherche financés par le FNRS et s'inquiète de leur précarité. Le FNRS fait savoir qu'ils sont 21 personnes (8 UCL, 6 ULG, 4 ULB, 1 UMons, 1UNamur) et que la recherche de la continuité de leur emploi ne concerne pas le FNRS ; ces personnes sont employées sur projet particulier, c'est aux promoteurs au sein des universités de s'en préoccuper ainsi qu'aux structures de consultation syndicale au sein des universités ;

- Le BS demande à être informé sur la logique et le mode de calcul du « raboutage » salarial effectué par le FNRS lorsqu'un mandataire FNRS CDI preste des cours rémunérés au sein des universités (prise en compte par le FNRS du cumul des rémunérations en diminuant d'autant le salaire payé par le FNRS); il semblerait que ce système puisse introduire des manques à gagner + des pertes salariales dans le calcul futur de la pension. Le FNRS promet de mieux informer les chercheurs concernés sur le calcul opéré + examen de la question par un groupe de travail du BP (banc patronal).

-Le BS demande de désambigüiser le point du règlement qui permet aux mandataires CDI d'exercer une pratique rémunérée d'une demi-journée par semaine, en dehors de l'Université, avec l'accord préalable du Recteur concerné et du FNRS, dans un domaine en lien avec leur travail scientifique : cela concerne-t-il des activités de consultance, d'enseignement ? Quand ce cumul est-il interdit ou autorisé ? Un groupe de travail du BP se penchera sur la question.

-Le BS signale le peu d'informations disponibles sur le fonctionnement du fonds de pension complémentaire attribué aux mandataires CDI : son mode de calcul ainsi que les modifications de ce mode de calcul, sa fiscalité, les démarches nécessaires pour en bénéficier à 60 ans, la portabilité de ce droit lors du rapatriement du chercheur dans le corps professoral de l'Université et l'âge idéal de ce rapatriement pour ne pas subir des pertes dans la rémunération de la pension... ? Le représentant patronal de l'ULB évoque un calcul réalisé qui estime à 42 ans l'âge maximum pour un rapatriement optimal en matière de maintien des droits. Le FNRS s'engage à produire une information plus claire à transmettre aux chercheurs concernés.

-Le BS demande des informations sur l'application légale du remboursement par l'employeur des frais de déplacement avec une demande de remboursement intégral de l'abonnement des transports en commun. Le FNRS respecte le prescrit légal + limitation à 80% du remboursement des abonnements de transport. Mais une des universités a décidé que par convention, elle peut compléter pour un remboursement à 100%. S'ensuit le débat classique : le FNRS généralise les pratiques les plus positives à l'usage de tous les chercheurs FNRS selon le principe de l'égalité de traitement (position du BS) contre la position du BP : ce faisant on introduirait une discrimination entre chercheurs FNRS et personnel aca/scientifique au sein de chaque Université...

La solution : pousser chaque université à introduire ce même principe favorable à tout leur personnel.

-Le BS demande ce qui existe au FNRS face aux exigences légales des procédures anti-harcèlement et qui établit les procédures disciplinaires à appliquer en cas de harcèlement attesté ? Un groupe de travail patronal planche sur la question.

-Le BS demande à quoi servent les rapports et annuels et quinquennaux ? Quelle pourrait être la conséquence d'une évaluation négative ? Le BS signale aussi que le retour transmis au chercheur de l'avis des commissions scientifiques sur son travail est soit inexistant soit peu explicite voire énigmatique. Un GT du BP planche sur la question.

+ Dès cette séance s'installe une des promesses non remplies par le FNRS alors que le ROI l'intègre comme un élément acquis : la publicité à tous les chercheurs de ce qu'est l'OCN, sa composition ainsi que ses dates de réunion et ses ordres du jour (seuls les PV ont été considérés par le banc patronal comme documents dont l'accès ne peut-être public).

+Dès cette réunion s'installe une autre des promesses non tenues par le FNRS : communiquer à l'OCN toute modification des règlements + une ambiguïté : la communication doit-elle être préalable (avis du BS) ou faite *a posteriori*.

2014

• *réunion du 22 avril 2014* : OCN

-Présentation par le FNRS du projet d'évaluation ex post pour les chercheurs CDI, en indiquant que le principe a déjà été accepté dans les instances de consultation universitaire.

Le BS demande de ne pas procéder à une adoption rapide mais de donner le temps aux chercheurs de débattre ensemble dans les universités sur ce projet, étant donné de multiples réactions très négatives dont la discrimination opérée entre chercheurs permanents et corps professoral permanent ; l'introduction d'une suspicion générale sur la qualité de leur travail ; la possibilité d'une précarisation de ce statut; le décalage probable entre la « culture » d'évaluateurs étrangers et les conditions de l'exercice de ce métier en CFB.

Le BS propose que comme compensation de cette évaluation plus marquée cela aboutisse, pour les dossiers positifs, d'automatiser les promotions. Le BP refuse cette demande de façon catégorique, la promotion doit rester un phénomène réduit et sur mérite à travers l'élaboration d'un rapport spécifique.

Le BP conclut à une mauvaise politique de communication sur la raison de cette procédure qui doit être vue comme positive et non comme une menace et décide de retravailler l'explication des motivations d'une telle réforme.

-Le FNRS fait savoir qu'en cas de procédure disciplinaire contre ou pour protéger un chercheur FNRS, c'est le règlement de travail de l'université qui est d'application.

-Le BS demande concernant les crédits de recherche d'augmenter la liste des frais éligibles + d'attribuer un budget de fonctionnement pour tous les chercheurs CDI de 5.000 euros sur 2 à 3 ans.

Le BS juge que les CDR ne peuvent intégrer en anticipant tous les besoins nécessaires à une recherche ; il n'est pas possible de tout planifier pour deux ans ; les frais de fonctionnement permettent un fonctionnement plus réaliste face aux multiples imprévus (déplacements à l'étranger, participations à des colloques,...).

Le BP considère que cette demande de frais de fonctionnement automatique serait discriminante par rapport aux corps aca dans les universités, qu'elle réduirait le budget disponible pour les nouveaux engagements et freinerait la volonté de rapatriement dans le corps aca.

-Le BS demande que la question de l'application du barème BA-510 à tous les chercheurs y ayant droit soit définitivement réglée ;

-Le BS insiste sur la visibilité de l'OCN sur le site du FNRS. Le FNRS répond de façon restrictive pour un accès réservé aux seuls membres.

• *réunion 14 novembre 2014* OCN

- Soumission par le BP du projet remanié d'évaluation des chercheurs permanents. Le BP aurait voulu une application dès janvier 2015 mais au vu des oppositions est OK pour un report d'un an dans l'application, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le BS constate qu'il y a eu des améliorations mais des éléments restent à négocier.

Chaque point du processus tant pour le rapport annuel que quinquennal est examiné et discuté. Globalement, le BS fait ajouter le travail d'organisation de colloque et de séminaire (il n'y a pas que celui de la communication à mettre en valeur) ; fait ajouter la participation à des réseaux sans financement ; bloque la référence à la notion de « notoriété » ; fait remplacer la « productivité » par « l'activité » ; fait introduire dans les éléments qui peuvent retarder la recherche (la paternité, les interruptions de carrière, des difficultés liées au projet lui-même,...) ; fait mentionner les obligations de confidentialité pour certains résultats ; rend moins restrictives les catégories

d'évaluation de la production scientifique mobilisées ; remet en cause l'évaluation finale en 3 catégories trop scolaires (ABC) qui semble s'apparenter à un classement et lui préfère le oui, oui avec réserves et non, qui correspond moins à l'objectif annoncé de l'évaluation : mentionner l'existence d'un problème dans la gestion que le chercheur fait de son travail afin de l'aider à s'améliorer.

Le BS veut savoir s'il y aura une incidence d'une évaluation négative sur les demandes futures de CDR, PDR ; le FNRS répond que non mais le BP considère que cela pourra jouer dans le cas des promotions en cas de convergence des deux expertises demandées.

Le BS obtient que le CV complet du chercheur soit ajouté à son rapport quinquennal afin que les évaluateurs replace la période de 5 ans examinée dans une dynamique plus globale.

Le BS obtient que la procédure d'évaluation soit elle-même évaluée dans 5 ans, après un tour complet, soit fin 2020 ; elle obtient que le rapport puisse être déposé en début d'année par le chercheur et non avant les vacances de Noël comme demandé.

Le BS veut introduire un droit de réponse du chercheur dans le cas où l'évaluation négative semble avoir été faite sur la base d'un malentendu, avec dès lors possibilité de révision de la première évaluation.

Le BS souhaite l'introduction de scientifiques dans la commission de suivi d'un chercheur évalué négativement et que le chercheur puisse être accompagné par quelqu'un de son choix lors des réunions ; ce qui est refusé par le BP, la commission reste composée d'autorités institutionnelles. Le FNRS s'engage à gérer au mieux la période de transition.

## 2015

- *Réunion technique du 9 février 2015*: banc syndical + FNRS

-Finalisation de la procédure d'évaluation des mandataires permanents. Le BS demande encore de nombreux amendements. Le BS obtient d'être annuellement informé sur les résultats de la procédure d'évaluation.

- *Réunion du 10 septembre 2015*: OCN (Groupe de travail Règlements)

-Le FNRS annonce que le présent règlement va être scindé en autant de documents que de mandats existants pour simplifier la gestion en cas de modifications partielles.

Le BS fait préciser des points ambigus dans le règlement actuel et renvoie vers l'OCN des points à négocier pour les modifier.

Le BS fait notifier notamment son souhait d'harmoniser la situation pour la prise en compte des congés de maladie pour les CDD.

- *Réunion du 24 septembre 2015*: OCN

-Retour sur les points à négocier dans la révision du règlement.

°Le BS revient sur la question du financement du complément de salaire en cas de maladie pour les CDD et boursiers.

Le FNRS n'intervient que s'il est l'employeur effectif et la situation change d'une université à l'autre quand c'est elle qui est l'employeur. A l'UCL=une CTT pour garantir le salaire complet pendant 4 mois ; à l'ULB, 3 mois de complément. Rien semble-t-il dans les autres Universités. Un accord général sur la nécessité d'harmoniser.

°Le BS revient sur la demi-journée par semaine d'autorisation d'une autre activité rémunérée pour faire accepter la possibilité d'une tâche d'enseignement hors FWB, vu l'interdiction du cumul d'enseignement pour un temps plein au sein de la FWB. Acquis.

°Le BS est heureux que les CQ obtienne des frais de fonctionnement pour leur 3 premières années mais revient sur son souhait d'étendre la pratique des frais de fonctionnements automatiques pour tous les mandats permanents. Refus du BP au nom de la discrimination avec les autres chercheurs.

° Interruption pour activités politiques : limitation à 6 ans au lieu de 4 ans.

-Retour sur la demande de liquidation des arriérés d'harmonisation des salaires sur le barème 8A pour les aspirants. Le BS insiste pour que le FNRS règle tous les retards d'harmonisation existants.

-Retour du BS sur la visibilité sur le site du FNRS des informations concernant le fonds de pension des mandataires permanents. Le FNRS assure que l'info sera accessible dès fin 2015.

-Demande du BS de mieux articuler les obligations du FNRS et des Universités en cas de nécessité de l'amélioration des conditions de travail pour réduire les charges psycho-sociales ;

-Retour du BS sur l'inégalité des carrières Recherche et Enseignement, le chercheur terminant sa promotion barémique là où elle commence pour le corps professoral ; avec réduction du calcul de l'ancienneté au moment du passage au statut de Directeur de recherche pour le maintenir au niveau du statut du chargé de cours. Le BP répond que cela permet une stimulation pour le rapatriement vers les universités.

-Présentation sur demande du BS des niveaux actuels du financement public de la recherche + des perspectives.

-Le BS obtient d'être associé dans la relecture du mini-guide d'information pour l'évaluation ex post.

## 2016

### • 12 janvier 2016: réunion du GT Règlement :

-Relecture et mise au point du mini-guide de la procédure de l'évaluation ex-post ; poursuite et fin du nettoyage des règlements.

### • 15 mars 2016: OCN

-Entérinement des révisions des règlements demandés par le banc syndical.

-Débat sur la possibilité d'accélérer la promotion de CQ à MR à la demande du banc syndical ; le BS demande de passer de 8 ans à 4 ans. Le BP promet d'examiner le point en CA mais la réticence est grande.

-Discussion sur la notion de « charges administratives » pouvant être exercées par les FNRS. Le BS veut une définition claire, dont les limitations notamment horaires, pour tous. Le BP préfère que l'on signale les excès.

### • 8 novembre 2016 : OCN :

- Le BS a exigé et obtenu de connaître le résultat global des évaluations des CDI depuis le changement de procédure. Le BS reçoit dès lors la communication sur le premier lot 2016 qui a été évalué : sur 68 dossiers examinés, 4 réservés et aucun non. Après l'explication des chercheurs, ces 4 réservés sont transformés en oui.

-Retour sur le débat du raccourcissement de la promotion CQ-MR. Le FNRS a fait une simulation sur une durée de 6 ans et non de 8 ans mais l'impact budgétaire est trop grand. En plus, le BP constate un vieillissement des CDI vu la difficulté pour les Universités d'engager. Vu le coût des salaires des catégories de promotion supérieures, le BP envisagerait peut-être de fixer un quota où seuls 1/5 des demandes de promotion serait accordé pour limiter le taux de succès actuel où pour les MR, 88% des demandes ont été accordées, et si on met ensemble les demandes de promotions MR et DR, on a un taux de succès de 80%.

-Débat sur le temps de bourse perdu (3 mois) pour les FRIA et FRESH en début de mandat vu un début de la bourse en octobre et une décision d'engagement en janvier. Le BS veut une bourse commençant en même temps qu'elle a été obtenue. Le FNRS refuse car l'emploi au 1<sup>er</sup> janvier verrait un nombre important d'ingénieurs qui auraient alors débutés leur carrière en dehors de l'Université. Quant à rallonger la bourse des 3 mois perdus, cela fera un temps plus long que les 48 mois qui permettent la défiscalisation de la bourse.

-Le BS demande une plus grande transparence dans l'attribution des bourses FRIA, Télévie et FRESH via l'existence d'un rapport écrit qui résume les auditions des candidats et le résultat de l'audition. Le FNRS promet que la procédure du rapport écrit installé pour le FRIA en 2016 sera étendue bientôt aux autres bourses.

-Le BS demande que la bourse FRIA soit mensualisée. Le BP est OK.

-Le BS demande d'être au courant une fois l'an du nombre de dossiers de FNRS en procédure de reconnaissance d'harcèlement. Le BP est OK.

-Le BS réitère sa demande de liste de tous les chercheurs FNRS avec e-mail. Le BP refuse pour des raisons de protection de la vie privée. Le BP renvoie les délégués à chacun de leur université pour obtenir une liste par site.

-Le BS revient sur le principe d'obtenir des frais de fonctionnement pour tous les CDI. Le BP s'oppose pour des raisons de coût et d'équité avec les chercheurs des universités : tout le monde doit introduire des PDR ou CDR s'il veut des ressources. Le BS considère que la situation est très variable d'une université à l'autre et donc discriminatoire pour ce qui concerne l'accès à des petits financements basiques pour les frais de fonctionnement de base.

-Le BS souhaite la mise en place d'un Groupe Aménagement des carrières et souhaite que l'on examine la possibilité du mi-temps FNRS et mi-temps enseignement universitaire.

-Le BS souhaite avoir un observateur au CA du FNRS. Le FNRS fait remarquer que ce n'est pas de tradition dans les Universités et le BP souligne qu'il y a déjà 2 chercheurs FNRS au CA. Le BS rétorque que ces chercheurs sont désignés par le CA et non démocratiquement élus, ils ne représentent en rien les chercheurs.

-Le BS souligne qu'il souhaite un mot d'explication sur le site du FNRS de ce qu'est l'OCN. Le FNRS le promet.

-Le BS regrette la décision de ne plus financer de nouveaux logisticiens de recherche et la suppression de l'appel Grands équipements. Le FNRS dit qu'il faut bien réajuster les subsides octroyés en fonction des pertes de financement publics subies (perte du Plan Pluriannuel pour l'Emploi ; perte de la subvention Région wallonne (Plan Marshall) au FRIA).

## 2017

### • 24 mai 2017 : OCN

-L'évaluation quinquennale : le BP demande si le BS est d'accord ou pas de maintenir le Oui avec réserve. Le BS renvoie la décision à la prochaine réunion. Le BS rappelle en outre qu'il trouve vexatoire cette procédure : les autres membres du corps académique ne sont pas soumis à évaluation hors demande de promotion.

-Retour du BS et du BP sur les promotions CDI : le BP a fait faire le calcul du coût de l'ouverture de la promotion à 4 et 6 ans et considère que dès lors vu l'augmentation des candidats, le taux de réussite va nécessairement très fort baissé, cela ne va pas dans le sens d'un avantage pour les CDI et coûte trop cher dans une période de définancement. Pour le BP, les FNRS doivent accepter que la promotion se fasse au mérite comme dans les universités et non à l'ancienneté. Le FNRS insiste sur le coût salarial :  $\frac{3}{4}$  du budget.

Le BS réitère sa demande de réflexion pour que certains puissent choisir un statut mi-temps recherche et mi-temps enseignement.

-Le BP revient sur la demande du BS de l'OCN passé concernant la mise en place d'un GT sur l'aménagement de fin de carrière, c'est non. Mais si le BS amène des propositions, elles seront discutées.

-Le BS avait demandé l'état du rapatriement des CDI dans les Universités. Le FNRS lui répond, c'était stable jusqu'en 2003=10 mandats par an. Depuis lors, le chiffre n'est pas fourni, il faudra que le BS revienne à la charge.

-Le BS demande que l'on fasse un avenant au contrat de travail lors des promotions et non un nouveau contrat. Le FNRS accepte.

-Retour par le BS sur la représentation actuelle de chercheurs FNRS dans le CA du FNRS. Le BP refuse de changer son mode de désignation en se référant au décret.

-Le BS revient sur la question de l'homogénéisation vers le haut de la gestion dans le cas d'arrêt de travail pour maladies pour tous les statuts. Le FNRS nous dit que pour chacun, on applique la garantie d'un complément de revenu pour compléter l'intervention de la mutuelle, à la seule condition de faire parvenir au FNRS les preuves de versements de la mutuelle. Seuls les salariés engagés au sein des PDR sont exclus de ce bénéfice. Le BS souhaite que le temps perdu par l'arrêt-maladie pour les CDD soit reporté en fin de contrat pour le prolonger d'autant. Le BP examinera ce point pour une réponse au prochain OCN.

-Le BS revient sur la question de l'obtention d'une liste complète de tous les chercheurs FNRS, refus répété du BP.

-Le BS revient sur la question de la perte des 3 mois dans le cas des bourses FRESH ou FRIA. Le FNRS répète que c'est mieux pour les ingénieurs mais repensera la question pour les Sc. humaines et le FRESH.

-Le BS revient sur la question de l'information obligatoire et préalable du BS avant toute modification des règlements. Le FNRS promet de respecter la règle à l'avenir et signale que toute modification sera signalée sur son site.

-Le BS attire l'attention du FNRS sur la précarité des droits et conditions de travail du personnel engagé sur PDR.

-Concernant la question d'une sanction disciplinaire à l'égard d'un chercheur FNRS, le FNRS considère que les mesures doivent correspondre aux règlements internes de chaque université, ce que déplore le BS qui souhaiterait une procédure unique pour tous les FNRS. Le BS revient sur sa crainte que le contrôle quinquennal n'aboutisse à un contrôle sur le contenu de la recherche et l'imposition indirecte de divers standards qui ne devraient pas être nécessairement applicables à tous. Le FNRS propose de surveiller de façon automatique le dépôt du rapport annuel afin de repérer des dossiers anormalement vides afin d'activer plus tôt une procédure d'aide au chercheur.

-Le BS demande à être informé de l'affectation des réductions de la cotisation sociale et d'impôt dont bénéficient le FNRS. Le FNRS utilise la réduction de la CS pour engager des chercheurs et la réduction de l'impôt (précompte professionnel) pour les frais de fonctionnement des mandataires + les PDR.

-Retour sur la non visibilité de l'OCN sur le site du FNRS. Le FNRS considère que c'est accessible en quelques clics.

• *24 novembre 2017 : OCN*

-Le BS déplore le vide du BP pour certaines des réunions ou des départs précipités des membres du BP en fin de réunion, le BS souhaite la tenue de plus de réunions de l'OCN par an. Le BP préfère en rester à deux réunions mais demande au BS de mieux gérer ses ordres du jour en allégeant le nombre de points.

-Le BS, suite à sa demande à la réunion précédente de l'OCN, obtient du FNRS que les contrats CDD soient suspendus dès lors qu'un arrêt-maladie dépasse le mois et la durée-maladie reportée en fin de contrat. Mais dans ce cas le FNRS ne paiera plus de compléments pour préserver la hauteur du salaire, endéans le premier mois. L'effet de cette décision est immédiate.

-Le BP fait part de son refus d'améliorer la vitesse de promotion du CQ vers le MR, pour des raisons de maintien du nombre de mandats actuels. Le BS souligne à nouveau l'écart important entre les carrières chercheur et professeur.

-Le BP fait part du résultat de l'évaluation quinquennale de 2017. Sur 60 dossiers, 58 « OUI », un « non » et un licenciement pour faute grave.

**On peut voir ainsi que cette procédure peut aboutir au licenciement alors que le BP et le FNRS ont sans cesse promis qu'il n'y aurait aucun lien !** Le « non » est devenu non suite à la révision de la première décision « OUI avec réserve ». La procédure d'encadrement du chercheur a donc

été enclenchée. Le FNRS souhaiterait réviser le protocole d'encadrement pour augmenter les réunions et qu'elles soient moins espacées dans le temps. Le BP, ne veut pas cependant déboucher sur un système de contrôle continu, sur une base annuelle : l'objectif est de repérer des dysfonctionnements graves.

-Le BS marque son inquiétude concernant la procédure 2017 des appels bourses et mandats pour laquelle le taux de refus des projets de doctorats fut de 4/5. Le FNRS nous apprend que pour les CR le nombre de demandes étrangères est passé de 160 en 2010 à 500 en 2017. Le BS est inquiet de cette situation car les chercheurs de la FWB en Sc. humaines sont privés d'autant de ce financement, les possibilités de financement à l'étranger étaient quasi inexistantes.

-Le FNRS signale que sur le point de la non-discrimination à l'égard des femmes, il n'y a pas de corrélation entre genre et taux de réussite dans l'octroi des bourses et mandats. Il faut remarquer que les femmes cependant candidaient moins.

-Le BS revient à la charge pour l'obtention de la liste des chercheurs FNRS. Le BP refuse catégoriquement et renvoie chacun à son Université.

-Le BS revient sur la question de la perte des 3 mois dans le cas des Bourses FRIA et FRESH en proposant le choix pour les chercheurs entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> janvier. Le FNRS refuse pour des raisons de sur-charge administrative.

-Le BS revient sur la question de la visibilité de l'OCN sur le site du FNRS. Le FNRS refuse, malgré son accord donné en 2016, de changer quoi que ce soit prenant comme exemple la Loterie nationale qui n'a que son logo sur le site sans explication. Le BS s'insurge de cette comparaison. Le OCN n'est pas un lobby mais un organe légal de représentation des chercheurs.

-Le BS souligne l'importance pour le FNRS de la labellisation HRS4R indispensable pour obtenir certains types de financements européens. Le FNRS annonce qu'il y travaille et fera part de l'avancement du dossier lors d'un prochain OCN.

-Le BS souhaite un report de l'arrêt « Congé parental » pour les CDD pour prolonger le contrat en fin de course d'autant. Le BP traitera de ce point en CA.

## **Ce qui a été acquis par le travail de l'OCN :**

- le fait d'être un organe de négociation !
- la grande réforme du processus d'évaluation ex post : obligation d'attendre la consultation des chercheurs faite par le BS et non une application immédiate de la réforme telle que voulue par le BP report du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; suppression des experts étrangers anonymes dans la première phase de l'évaluation, introduction de 3 catégories dans l'évaluation pour freiner les avis trop tranchés, droit de réponse du chercheur en cas d'avis réservé ou négatif, mise en place d'une procédure d'encadrement qui s'étend sur 5 ans (ce qui donne le droit à deux mandats minimum au chercheur), prise en compte dans l'évaluation de toute la carrière (CV joint) ainsi que de toutes les tâches du chercheur (notamment la création et la participation dans des réseaux sans financement ; le travail d'encadrement des mémoires étudiants, l'organisation de colloques et/ou de séminaires...) ; suppression des termes « compétitifs » et réinsertion de termes plus professionnels (l'activité contre la productivité par exemple) ; dépôt du rapport quinquennal en début d'année et non en fin
- contrôle annuel par le BS des résultats de l'évaluation quinquennale + obtention d'une évaluation de la procédure en 2020.
- le report du temps perdu dans les arrêts maladie de plus d'un mois pour les CDD.
- le contrôle dans l'application du barème légal pour le salaire des chercheurs docteurs y compris étrangers.
- la mensualisation de la bourse FRIA.
- une meilleure précision et une plus grande visibilité des documents FNRS liés aux statuts des chercheurs : « nettoyage » collectif des règlements pour tous, visibilité de l'information sur le fonds de pension FNRS pour les CDI,...
- possibilité d'enseigner à l'étranger pour les CDI à partir du point de règlement qui permet une activité rémunérée extérieure à l'Université d'accueil d'une demi-journée par semaine...
  
- A consulter en AG : le maintien de 3 catégories dans l'évaluation ou le retour à deux (suppression du OUI avec réserve).
- En cours : report du temps de contrat lors du congé parental...

## **Ce qui n'est pas été obtenu (pour l'instant ☺)**

- la présence de chercheurs et d'une personne de son choix lors de la procédure d'encadrement du chercheur évalué négativement.
- l'attribution de frais de fonctionnement pour tous les mandataires CDI
- la diminution du temps pour la promotion de CQ à MR et la poursuite de la promotion de carrière avec la création d'un nouveau grade pour une carrière moins discriminée face à celle des professeurs...
- la présence comme observateurs de membres de l'OCN et la désignation démocratique des 2 chercheurs FNRS au CA
- la préinformation du BS avant toute modification des règlements
- la visibilité de l'OCN sur le site FNRS
- un accord pour rapatrier plus et plus systématiquement les FNRS CDI dans le cadre des Universités.
- le report de 3 mois du temps d'attente avant l'attribution des bourses FRIA et FRESH
- le refus de l'obtention de la liste de tous les chercheurs FNRS.